

L'agriculture contractuelle de la Compagnie des Amandes, une innovation pour dépasser les freins au développement de la filière ?

MARGUERITE **BARDIN-WOOD**

MOTS-CLÉS : AGRICULTURE CONTRACTUELLE, FILIÈRE, RELOCALISATION, AMANDE

Alors que la relocalisation est vue comme l'une des solutions pour améliorer la durabilité de notre système alimentaire – à condition de viser l'amélioration de l'empreinte environnementale et sociale (Bricas *et al.*, 2021) –, de nombreux freins s'opposent à sa généralisation. Lier agriculteurs et industriels dans une relation contractuelle est un moyen de sécuriser les débouchés d'une part et les approvisionnements d'autre part, ce qui facilite l'investissement et la prise de risque. Nous étudierons l'exemple de la Compagnie des Amandes (LCA), qui présente des spécificités innovantes, et analyserons la pertinence du modèle développé dans le cas particulier de la filière amande en France.

LES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES PEINENT À S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

L'agriculture moderne française est fortement spécialisée, caractéristique d'un âge agro-industriel abouti (Malassis, 1997). Des filières répondent à la demande nationale et exportent une large part de leur production : la moitié du blé produit est exporté, par exemple. D'autres ont fortement décliné, suite à la disparition de tout ou partie de la chaîne de production, et ont été supplantées par des importations. Les filières dominantes bénéficient d'un écosystème complet : fournisseurs d'intrants, organisations de producteurs, coopératives ou entreprises transformatrices,

négociants, etc. Chaque maillon, après le maillon agricole, est concentré entre les mains de quelques acteurs seulement. Cette organisation permet d'obtenir productivité et économies d'échelle mais induit une importante inertie. Des verrouillages sociotechniques freinent ainsi des adaptations rapides aux changements du contexte environnemental, social et économique.

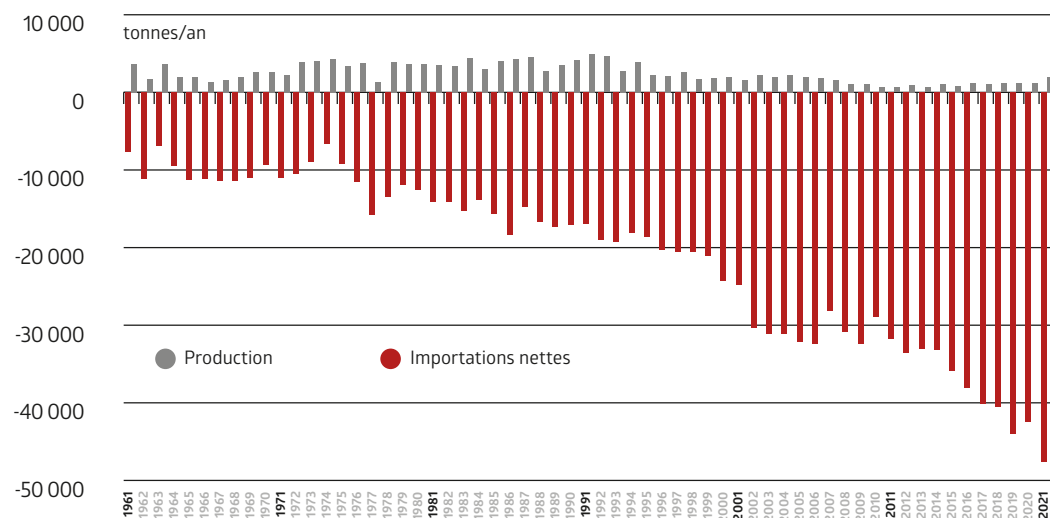
Or, les filières agroalimentaires doivent s'adapter, tout d'abord face aux risques environnementaux. L'agriculture offre certes des solutions aux enjeux climatiques, notamment la captation du carbone et la production de biomasse, alternative aux ressources fossiles, mais une évolution des pratiques techniques est nécessaire. Ensuite, cette adaptation est nécessaire au regard des impacts environnementaux et socioéconomiques négatifs générés par l'agro-industrialisation, de l'évolution des habitudes alimentaires, ainsi que de la recherche d'une plus grande « souveraineté alimentaire ». Ces nécessaires évolutions doivent amener à penser différemment les filières agricoles et à les réorganiser, à l'échelle locale, régionale ou nationale. La relocalisation des productions aujourd'hui importées pourrait réduire l'empreinte environnementale et améliorer la traçabilité et la qualité des produits. Elle peut aussi soutenir la diversification des productions agricoles, les rotations de cultures et une alimentation variée et équilibrée.

Pourtant, développer une filière agricole en partant de rien ou presque est un défi à de nombreux égards. Une culture peu développée



VIDÉO DE
PRÉSENTATION

tinyurl.com/tyu9hwfk

FIGURE 1. PRODUCTION ET IMPORTATIONS (NETTES DES EXPORTATIONS) D'AMANDES EN FRANCE

(Source : statistiques extraites le 01/03/2022 depuis www.fao.org/faostat/en)

manque de connaissances, de compétences, de semences, de machines dédiées. L'installation ou la conversion d'agriculteurs est particulièrement complexe. Des investissements importants et risqués sont requis à tous les niveaux de la chaîne. Dans ce contexte, émergent des initiatives parfois très novatrices pour dépasser les freins.

LA FILIÈRE AMANDE EN FRANCE : UNE OPPORTUNITÉ DE RELOCALISATION

L'amandier est une culture méditerranéenne millénaire ancrée dans le paysage et la cuisine provençaux. Pourtant, cette culture a été peu à peu délaissée en France, remplacée par d'autres, plus rentables. Le déficit entre la consommation et la production se creuse depuis les années 1970. Entre 2011 et 2021, la France ne produisait que 3 % de sa demande (Figure 1).

Les amandiers ont vieilli et les outils traditionnels de casse, dépassés, ont disparu. Les rendements sont limités (autour de 500 kg/ha) et seuls quelques outils de transformation existent. Les amandes françaises sont destinées à la vente directe et à la confiserie artisanale. La demande en France a cependant crû de 5 % par

an entre 2011 et 2021 : l'amande est un aliment nutritif et gourmand qui répond à la tendance du « snacking » et à la recherche d'une alimentation plus saine et plus variée.

C'est la Californie qui a développé une production industrielle et compétitive et fourni un marché mondial en expansion, surtout depuis les années 1990. Elle a exporté plus de 700 000 tonnes en 2020 et 2021, ce qui représente dix fois le volume du second exportateur, l'Australie ; sa production continue d'augmenter de 2 % par an entre 2011 et 2021. En Europe, l'Espagne est également un producteur significatif, mais exporte peu.

La production californienne soulève de nombreuses inquiétudes environnementales. Les vergers sont conduits en monoculture intensive sur de très grandes surfaces, gourmandes en eau et en intrants chimiques, alors que la région souffre d'une diminution de ses ressources en eau douce¹. Cette problématique pourrait bientôt affecter la production. La croissance de la demande et

1. <https://www.forbes.com/sites/chloesorvino/2022/09/22/california-farms-pump-water-to-feed-crops-amid-extreme-heat-and-drought-but-residents-wells-are-running-dry/>

le plafonnement de la production californienne pourraient soutenir le cours mondial de l'amande.

Il y a une opportunité de marché à haute valeur ajoutée, qui recherche une amande d'origine France, traçable, aux impacts minimisés et d'une bonne qualité (calibre, régularité, sécurité sanitaire, goût).

Le sud de la France présente des conditions favorables à l'amandiculture. Le réchauffement climatique réduit les risques de fort gel en hiver (mais il a l'inconvénient d'encourager une floraison précoce, exposant les fleurs à des gels tardifs, en mars et avril). La culture de l'amandier, pérenne, ligneuse et relativement peu exigeante, est intéressante dans un contexte d'efforts de captation de carbone, à condition d'éviter les excès des méthodes de culture américaines. Elle pourrait partiellement remplacer des cultures en difficultés, comme la viticulture² et la culture du cerisier³. Sa récolte tardive et la relative simplicité de récolte, de stockage et de transformation sont également des atouts. C'est un fruit sec : une récolte mécanisée de la totalité de la production d'un arbre peut être faite en un passage et les amandes une fois séchées peuvent être conservées longtemps.

Certaines relances ont été tentées en France jusque dans les années 1990, mais elles ont buté sur un marché trop concurrentiel. Ces dernières années cependant, un certain dynamisme est notable, des initiatives de différents acteurs convergent pour relancer la filière. La FAO rapporte une augmentation de 65 % des surfaces plantées en France entre 2020 et 2021. D'après Y. Guillaumin, directeur de France Amande, la surface plantée sera passée de 1 000 hectares à 2 000 hectares entre 2018 et 2023, et la productivité des nouveaux vergers pourrait atteindre le double de celle des plus anciens (Guillaumin, 2023).

QUELS SONT LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE EN FRANCE ?

Les producteurs intéressés par la diversification via l'amandiculture sont confrontés à plusieurs difficultés. La première est d'ordre financier. L'amandier ne commence à produire que la troisième année et atteint son pic la cinquième année. Le travail de l'agriculteur et les investissements des premières années ne sont pas rémunérés. Cette avance financière doit être consentie alors même que les rendements et prix de vente attendus sont incertains : il n'existe que peu de références en France sur les modèles agricoles et économiques de cette culture.

La seconde difficulté est d'ordre technique. Cette culture étant restée marginale en France, la recherche qui y est consacrée est limitée, alors que les questions techniques sont nombreuses. Les variétés locales sont peu productives, et les variétés importées s'adaptent mal à nos climats. Des maladies et ravageurs, dont la guêpe de l'amandier, affectent la productivité, et il n'y a pour le moment pas de solutions de contrôle appropriées, en particulier en agriculture biologique. L'amandier est un arbre sensible au gel de printemps. Il résiste certes à la sécheresse, mais a besoin d'être irrigué pour être suffisamment productif (ses besoins restant moindres que ceux d'autres cultures arboricoles). Il nécessite également un sol drainant. Ces facteurs limitent les zones optimales de plantation. Un effort de recherche est ainsi nécessaire pour permettre l'amélioration des performances et la maîtrise des risques. Les agriculteurs ont peu de connaissances sur l'amandier, dont ils n'ont jamais entendu parler au cours de leur formation et qu'ils ne voient que rarement en vergers autour d'eux. Les quelques dizaines d'amandiculteurs sont répartis sur un très large territoire, englobant l'Occitanie, la Drôme, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. Cet éloignement limite les opportunités d'organisation collective.

La troisième difficulté concerne les débouchés. Le processus de transformation consiste à casser les amandes, les nettoyer, les trier, les conditionner et les stocker. Une étape supplémentaire permet de valoriser les écarts de production et de capter plus de valeur : la fabrication de poudre d'amande, d'amandes effilées, etc. Les

2. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/crise-de-la-filiere-du-vin-dans-l-herault-la-distillation-c-est-dur-mais-c-est-un-moindre-mal-2711198.html>

3. <https://www.laprovence.com/article/region/15733740304116/face-a-la-mouche-de-la-cerise-limpasse-des-producteurs-dans-le-vauchuse>

outils nécessaires peuvent être installés à une petite échelle, plusieurs casseries existent en France. De nouvelles ont émergé, souvent à l'initiative d'une ferme, comme Good'Amandes ou Coques et Saveurs. Parfois, un acteur de l'aval s'implique : par exemple, sept agriculteurs dans la Drôme ont investi sous forme d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) grâce à l'engagement du distributeur Biocoop avec un contrat d'achat de 5 ans⁴. Cependant, pour faire face à la demande présente sur le marché mondial, un investissement plus conséquent est impératif, afin de correspondre aux exigences de qualité et de contrôle et faire des économies d'échelle. Un outil industriel performant avec des volumes stabilisés et standardisés est indispensable pour faire le lien entre une production qui augmente et un marché plus large. L'autre question primordiale est celle de la commercialisation. Aujourd'hui, l'amande californienne alimente le marché français à un prix de 5 €/kg environ. Le prix qui permet de rémunérer correctement les acteurs de la filière locale se situe autour de 13 € (AFP, 2021). Les débouchés à ce prix peuvent être limités, et requièrent des efforts importants de différenciation de l'amande française.

LE MODÈLE CONTRACTUEL DE LA COMPAGNIE DES AMANDES

LCA est une holding, c'est-à-dire une entreprise d'investissement et de prestation de services pour ses filiales. Son capital est détenu par l'INRAE, par DACO (groupe de commercialisation de fruits secs), par la coopérative Arterris depuis fin 2022, et par ses deux fondateurs, F. Moulias et A. de Montebourg. Elle connaît une médiatisation importante, grâce notamment à la figure emblématique de ce dernier et au recours au financement participatif sur la plateforme LITA. Elle a bénéficié de subventions publiques dans le cadre de France Relance, qui ont complété les investissements dans les vergers et dans la casserie.

Co-investissement dans chaque verger et rémunération du producteur

Une société par action simplifiée au capital partagé (SAS) est créée pour chaque verger

(Figure 2). Cette SAS va exploiter le verger et rémunérer l'agriculteur dès la plantation. La terre est louée avec un bail de 25 ans, à l'exploitant s'il en est propriétaire, ou à un tiers ; ni LCA ni les SAS n'ont vocation à posséder de la terre agricole. Deux prêts financent l'investissement initial et tous les autres frais d'exploitation ; l'investissement total est estimé à 25 000 €/ha en moyenne. La SAS commencera à rembourser le capital et des intérêts au taux d'intérêt légal à partir de la sixième année.

F. Moulias, directeur général de LCA, explique que « *le statut le plus courant des agriculteurs est la société civile d'exploitation agricole [...]. Lorsqu'il s'endette, [l'agriculteur] est responsable personnellement et indéfiniment de la dette vis-à-vis de la banque [...]. C'est normal de souscrire un emprunt auprès d'une banque pour financer une plantation ; la différence [avec le système proposé par LCA], c'est que c'est la SAS qui s'endette, et que LCA se porte garant si besoin auprès de la banque. L'agriculteur n'est pas engagé personnellement !* » (Moulias, 2023).

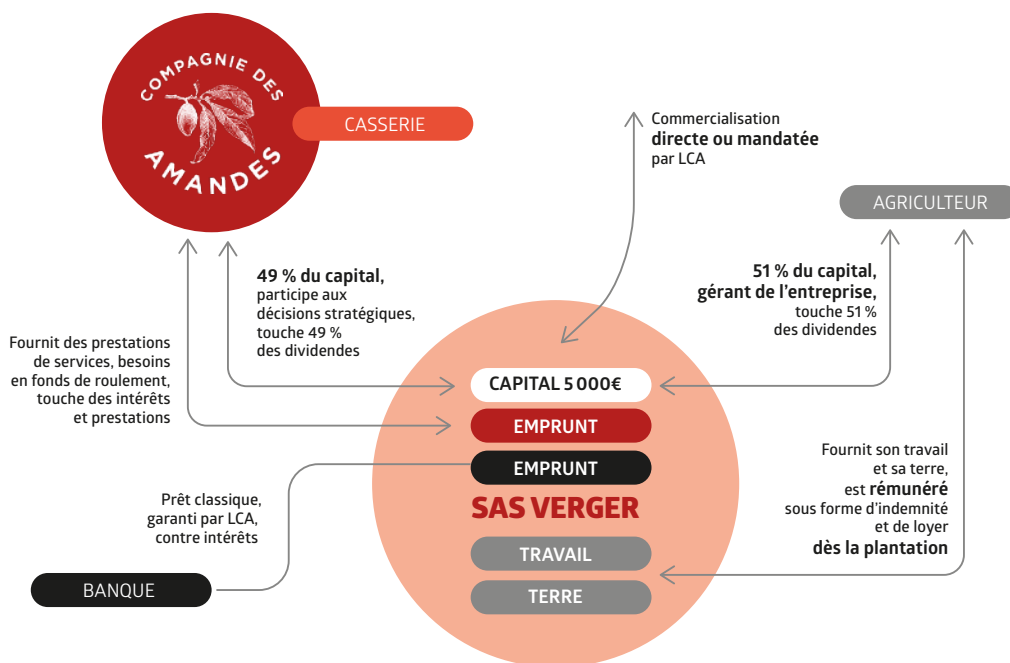
Actionnaire majoritaire, l'agriculteur est aussi le gérant, avec un certain nombre de dispositions qui protègent les intérêts de l'actionnaire minoritaire :

- les décisions stratégiques doivent être agréées par un comité consultatif ;
- il y a préemption sur la vente des parts de l'actionnaire majoritaire, ou acceptation de tout nouvel entrant ;
- il y a obligation de distribution des profits sous forme de dividendes.

La gouvernance de l'entreprise est détaillée dans les statuts. L'objectif est de laisser une grande autonomie au producteur pour les décisions opérationnelles, dans la limite du budget préétabli, mais d'imposer pour les décisions stratégiques une concertation avec LCA. « *L'idée c'est de répartir les tâches en fonction des compétences. L'agriculteur, il sait produire ; moi, je sais financer* » résume F. Moulias (Moulias, 2023).

L'engagement financier de LCA suppose une validation technique et financière du projet par l'équipe de LCA en amont, ce qui permet de sélectionner des projets viables et réalistes. Cette gouvernance originale est une condition nécessaire au développement de ce modèle de financement innovant (Nguyen *et al.*, 2017).

4. <https://www.reussir.fr/fruits-legumes/biocoop-s-engage-dans-la-filiere-amande-dromoise>

FIGURE 2. ORGANISATION CAPITALISTIQUE ET FINANCIÈRE DES SAS

(Source : auteure, d'après la documentation de LCA (Guide du partenaire 2022) disponible sur compagniedesamandes.com)

Organisation de producteurs

Toutes les SAS devront adhérer à l'organisation de producteurs (OP) initiée par LCA pour commercialiser leur production. Les prix de vente et coûts des prestations seront fixés une fois par an en fonction des contrats de vente obtenus par LCA. Cette OP permet une simplification administrative, centralisant les volumes. Elle restera propriétaire des amandes jusqu'à la vente aux clients finaux après la transformation. Bien que ce ne soit pas mentionné, il est possible que cette OP permette aux producteurs d'agrèger leurs voix pour peser dans les discussions annuelles : « L'OP, c'est pour l'accès à des facilités de financement⁵. Ça aidera aussi à avoir une représentation qui pourra peser auprès d'instances. L'OP permettra aussi d'avoir une voix qui porte plus, dans les discussions avec LCA, en particulier sur les coûts de casse des amandes » (communication personnelle).

5. <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-soutenir-les-producteurs-dans-leurs-rapports-de-force-au-sein-des-filières>

Mutualisation des services

LCA est prestataire de services pour les vergers. Elle propose des prêts, des achats groupés, des formations, des conseils, de la recherche, un accès à des assurances récolte mutualisées, et elle défend leurs intérêts auprès d'instances variées. Par exemple, LCA a participé à la définition d'un Label bas-carbone pour les vergers, le carbone séquestré pourra être rémunéré pour aider au financement des plantations. Elle finance également un travail de recherche sur une solution de biocontrôle de la guêpe de l'amandier.

Investissement dans l'outil de transformation

LCA investit dans une casserie d'amandes, à hauteur de 12 millions d'euros, située à Signe, dans le Var ; il est prévu que cette unité casse ses premières amandes durant l'été 2023. D'une capacité de 3 000 tonnes, bien supérieure à toutes les unités existantes ou prévues en France, elle ambitionne d'optimiser les coûts de transformation et surtout de garantir un contrôle qualité (certifié

HACCP et IFS) qui corresponde aux exigences des acheteurs. Le tarif est déjà fixé pour trois ans, il est dégressif à mesure que les volumes augmentent. LCA n'achète cependant pas les amandes, elle vend un service de transformation et de stockage.

Commercialisation

LCA dispose d'un mandat de commercialisation, non exclusif, et prélève une commission de 5 % sur les ventes. Le producteur est libre de vendre lui-même ses amandes, à condition qu'il puisse le faire à un prix plus élevé que celui proposé. LCA est engagée depuis plusieurs années dans un démarchage des clients potentiels afin d'adapter l'offre à la demande, et travaille à sécuriser des volumes avec des contrats d'au moins trois ans. Elle participe également aux efforts de la filière pour valoriser le produit, en soutenant par exemple les projets d'enregistrement d'appellations d'origine protégée dans chaque aire de production (Occitanie, Provence, Corse).

Du point de vue des acteurs de l'aval de la filière, ce modèle présente l'avantage de sécuriser l'approvisionnement en matière première sur plusieurs années. Il permet aussi de bénéficier de coûts maîtrisés grâce aux économies d'échelle de la casserie. Enfin, il offre une gamme de produits étoffée (différentes variétés, amandes transformées). La traçabilité totale et des critères environnementaux exigeants feront partie de l'argumentaire de vente « premium », qui créera la différenciation par rapport aux amandes importées. Un prix plus élevé que le marché actuel sera donc justifié, et ce prix pourra être protégé de la volatilité liée aux variations de l'offre et de la demande mondiales.

Du point de vue de LCA, ce modèle contractuel permet de recruter suffisamment de producteurs pour atteindre les volumes nécessaires à l'amortissement de l'investissement dans la casserie. Cela sécurise ses approvisionnements et ses prix sur le long terme. Elle est impliquée dans chaque verger et peut influencer sur les méthodes culturales et les décisions prises, pour qu'elles correspondent à ses objectifs. Elle peut lever des fonds et faire des investissements stratégiques à long terme, comme les investissements dans la recherche ou dans des expérimentations pilotes.

LE MODÈLE MIS EN PLACE PAR LA COMPAGNIE DES AMANDES A-T-IL DÉMONTRÉ SA PERTINENCE ?

Une innovation par rapport aux modèles existants

Plusieurs éléments clés différencient le modèle LCA d'un modèle coopératif, comme celui de la Coopérative Sud Amandes. La coopérative réunit des adhérents autour d'un investissement dans un outil de transformation et une force de commercialisation, cette dernière étant permise par un engagement à recevoir 100 % de leur production agricole sur 10 ans. Les adhérents partagent le bénéfice généré par la coopérative. Dans le cas de LCA, les agriculteurs partenaires ne sont pas intéressés à la rentabilité de la holding ou de la casserie, mais ils bénéficient directement de la bonne commercialisation, puisque LCA se rémunère par le moyen d'une commission uniquement. Les agriculteurs n'assument par ailleurs pas les risques et le financement des outils, et n'ont pas à s'engager pour 100 % de leur production ni sur une durée fixe.

Côté production, ni une coopérative ni une entreprise opérant sous une forme plus classique d'agriculture contractuelle ne peuvent participer au financement des exploitations. Le modèle LCA en revanche permet le financement initial et celui des frais d'exploitation, et surtout permet de partager l'intérêt à la rentabilité de l'activité puisqu'il repose sur le versement de dividendes de la part de la SAS. Cela devrait éviter la logique de standardisation, une spirale de surproduction et de prix sans cesse revus à la baisse. La rémunération du producteur dès la plantation du verger constitue aussi une innovation importante qui améliore le niveau de vie et la sécurité financière des producteurs.

Côté commercialisation, la nouveauté repose sur la commercialisation non exclusive exercée sous la forme d'un mandat. Cela évite que l'entreprise porte les stocks et donne la liberté aux agriculteurs de commercialiser une partie de leur volume à un prix plus élevé, sur des circuits locaux par exemple.

Enfin, si la SAS verger ne peut pas faire face à ses échéances, elle peut faire faillite, l'agriculteur n'en subira pas les conséquences financières.

Performances économique, environnementale et sociétale

Le développement de LCA s'avère plus lent que prévu. En mars 2023, sept vergers ont été plantés, totalisant une surface de 204 hectares. Le 1^{er} mars ont été annoncés de nombreux autres projets, y compris parmi les producteurs d'Arterris. Ceci dit, considérant le temps de montée en puissance et les surfaces en projet, on peut projeter un volume autour de 800 tonnes par an à l'horizon 2030, loin des 2 500 tonnes espérées. Ces projections se basent sur un rendement d'une tonne à l'hectare, ce qui est une hypothèse raisonnable, et pourra peut-être être dépassé. Le recrutement de partenaires est plus lent qu'escompté, ce qui fragilise peut-être la rentabilité de LCA, alors que la construction de la casserie est déjà en cours. Il sera donc primordial d'accélérer le recrutement de producteurs. Les difficultés de recrutement ne semblent pas découler de faiblesses du partenariat proposé, mais plutôt du bouleversement culturel perçu par les agriculteurs. L'évolution d'une exploitation familiale vers un modèle accueillant des capitaux externes relève souvent d'une lente progression pour construire la confiance et permettre l'acquisition de compétences au niveau du chef d'exploitation (Nguyen *et al.*, 2017).

LCA pourra compter sur les volumes de producteurs indépendants, attirés par la qualité de la prestation et l'idée de faire casser leurs amandes en France plutôt qu'en Espagne. Elle sera cependant en concurrence avec les autres casseries présentes ou en projet sur le territoire. Si la casserie ne tourne pas à plein régime, elle n'aura pas les volumes nécessaires pour amortir l'investissement, et devra se résoudre à augmenter les prix de la prestation de casse, ce qui pourrait menacer la rémunération des vergers en amont ou la compétitivité en aval. Dans le pire des scénarios, si la casserie devait arrêter ses opérations, la situation financière de LCA deviendrait précaire. Dans un tel scénario, les vergers plantés devraient se refinancer, ce qui serait possible car ils resteraient productifs et pourraient probablement écouler leur production, quoique dans de moins bonnes conditions. Certains s'interrogent aussi sur la réalité de l'existence d'un marché pour de tels volumes à un prix si élevé, comme le président de la Coopérative Sud Amandes (AFP, 2021).

D'un point de vue environnemental, il faut noter que les engagements de LCA décrits plus

haut relèvent de la recommandation plus que de la prescription, les obligations se limitant à l'obtention de la certification HVE. On peut questionner certains aspects des modèles envisagés. Les parcelles sont grandes, cultivées en monoculture et monovariété (cas des haies fruitières). La conduite est destinée à être largement mécanisée. Les parcelles doivent être irriguées en microaspersion ou en goutte à goutte, dans des régions sèches où l'approvisionnement en eau pourrait faire l'objet d'arbitrages alors que la ressource s'amenuise. Lorsque les surfaces plantées remplacent des cultures plus gourmandes en intrants, les pratiques seront bénéfiques, mais dans le cas où elles remplacent des cultures peu productives et non irriguées ou même des friches, comme cela semble être parfois le cas, elles généreront des impacts négatifs.

Le modèle apporte certainement une réponse aux problématiques financières des agriculteurs : le surendettement, l'exposition au risque, des revenus limités. Dans une certaine mesure, il allège aussi le poids de l'isolement, en proposant une organisation collective. Pour le moment, les agriculteurs convaincus ont plutôt un profil « entrepreneur ». Cela peut s'expliquer par le stade de maturité du projet, qui convainc des personnalités fortes et innovantes, avec une assise importante sur leur territoire, qui ont accès à du foncier agricole. C'est une étape nécessaire pour convaincre plus d'agriculteurs aux profils plus variés d'intégrer le projet.

R. Foissey, directeur du développement de LCA, est confiant sur le développement du modèle : « *On a des projets de reprises, ou d'installations. On apporte un soutien technique, et une validation du modèle économique. Pour la Safer⁶ et la chambre d'agriculture, arriver avec un projet LCA, c'est un plus. Il y a des jeunes qui vont planter l'année prochaine* » (Foissey, 2023).

Un point d'attention est l'engagement sur du long terme induit par la nature de la culture, et donc la difficulté à se convertir à l'agriculture biologique en cours de route, et ce même si des solutions agronomiques sont mises au point. En particulier, les variétés et les densités sont souvent différentes. La transition, si elle a lieu, sera nécessairement lente, limitée aux nouveaux vergers ou aux renouvellements dans 25 ans.

6. Société d'établissement foncier et d'aménagement rural.

CONCLUSION

Le modèle de LCA apparaît pertinent du fait de la spécificité de la filière amande. En premier lieu, cette filière permet un positionnement sur un marché de niche prêt à rémunérer une origine France et une meilleure performance environnementale. Cela laisse espérer une forte valeur ajoutée, qui peut dès lors rémunérer les différents échelons de la chaîne ainsi que des investisseurs externes. En second lieu, un frein majeur de la relance de cette filière était l'étape de transformation nécessitant un outil industriel, qui sera fourni dans le modèle LCA. Enfin, comme l'implantation d'une amanderaie suppose un différé de 5 ans entre l'investissement initial et les premiers retours financiers, le modèle LCA propose une rémunération dès la plantation du verger, à la différence des modèles classiques. La répliquabilité du modèle sous cette forme peut donc être limitée à des filières présentant un profil similaire ; ce peut être le cas d'autres fruits secs, comme la noisette et la pistache.

Le développement de ce modèle s'inscrit dans une évolution de l'organisation de la production agricole, qui s'éloigne de l'exploitation familiale traditionnelle pour aller vers une « agriculture de firme » (Nguyen *et al.*, 2017) dans laquelle la propriété du capital productif et la gouvernance sont partagés. Ceci dit, il n'y a pas de prédation sur les terres, et les vergers soutenus sont d'une taille modérée (29 hectares en moyenne). La proposition pourrait attirer des agriculteurs qui s'installent. LCA a dès le démarrage pris en compte les besoins des agriculteurs et vu dans leur indépendance la clé du succès. Ce modèle est parvenu à fléchir de nouveaux investissements vers la production et la recherche et cherche des solutions agroécologiques pour une production responsable. S'il faut attendre quelques années avant de juger de son impact, on peut toutefois déjà s'inspirer de ces modalités pour d'autres cas de figure.

BIBLIOGRAPHIE

AFP. 2021. *L'amande corse mise sur le marché haut de gamme*.

BRICAS N., CONARÉ D., WALSER M. 2021. Prendre ses distances avec le local. Dans : Bricas N., Conaré D., Walser M. (dir.). *Une écologie de l'alimentation*. Versailles : Éditions Quæ, p. 225-236. Disponible sur : doi.org/10.35690/978-2-7592-3353-3 (Consulté le 02/05/2023).

MALASSIS L. 1997. *Les trois âges de l'alimentaire. Essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture. Tome 2 : L'âge agro-industriel*. Paris : Éditions Cujas, 376 p.

NGUYEN G., LEPAGE F., PURSEIGLE F. 2017. L'entrée des capitaux externes dans les exploitations agricoles. Dans : Nguyen G., Lepage F., Purseigle F. *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*. Paris : Presses de Sciences Po, p. 65-96.

Entretiens

FOISSEY R., directeur du développement, LCA, entretien téléphonique le 21/03/2023.

GUILLAUMIN Y., directeur, France Amande, entretien téléphonique le 06/03/2023.

MOULIAS F., directeur général, LCA, entretien téléphonique le 16/02/2023.

Cette étude s'est également basée sur l'entretien suivant, dont le contenu est venu enrichir l'analyse :

RATIA L., producteur, les Amandes du Somail, entretien le 28/02/2023 à Sallèles d'Aude.